



# Évolution des bornes catégorielles

avril 1

# 2019

Le présent document vise à informer les agents IGN et Météo-France de l'évolution des bornes des catégories de cantine de l'AUC.

A destination des  
adhérents de  
l'AUC.

## Table des matières

Contexte .....	1
Objectifs visés par le Conseil d'administration .....	2
Etudes et choix du scénario.....	2

## Contexte

L'une des principales raisons de la modification des bornes catégorielles est l'évolution du subventionnement ministériel. En effet les repas pris par les agents dont l'indice IMN est inférieur à 481 reçoivent une subvention de 1.24€. La borne frontière entre les catégories 3 et 4 est donc fixée en fonction de cet indice. Aujourd'hui il est de 480 pour la fin de la catégorie 3 et 481 pour le début de catégorie 4.

En 2015 cette valeur était 465, elle a été revue annuellement, impliquant une réduction de l'amplitude de la catégorie 4 (aujourd'hui 65 agents sur les deux établissements). Ainsi les agents passent peu, voire très peu de temps en catégorie 4 et arrivent rapidement en catégorie 5 : catégorie dans laquelle une grande partie restera jusqu'à la fin de carrière.

Les basses catégories, qui bénéficient pourtant d'un subventionnement fort et de l'entraide catégorielle mise en place à l'AUC, dépensent un pourcentage plus fort de leur salaire en frais de cantine que les catégories hautes. Pour exemple :

Catégorie	Indice début	Salaire (hors prime)	prix cantine	coût mensuel (pour 20 repas)	% du salaire pour se restaurer (pour 20 repas)
1	101	473,69	2,45	49	10,34%
2	322	1510,18	3,75	75	4,97%
3	392	1838,48	4,55	91	4,95%
4	480	2251,2	5,15	103	4,58%
5	507	2377,83	6,1	122	5,13%
6	783	3672,27	6,65	133	3,62%
7	967	4535,23	7,25	145	3,20%

Catégorie	Indice fin	Salaire (hors primes)	prix cantine	coût mensuel (pour 20 repas)	% du salaire pour se restaurer (pour 20 repas)
1	321	1505,49	2,45	49	3,25%
2	391	1833,79	3,75	75	4,09%
3	480	2251,2	4,55	91	4,04%
4	506	2373,14	5,15	103	4,34%
5	782	3667,58	6,1	122	3,33%
6	966	4530,54	6,65	133	2,94%
7	1505	7058,45	7,25	145	2,05%

Le premier tableau permet de constater que l'entrée de la catégorie 5 se fait trop tôt obligeant les agents à dépenser plus de 5% de leur salaire (hors prime) à la restauration du midi.

## Objectifs visés par le Conseil d'administration

L'objectif était de rendre plus graduel le parcours entre les catégories, tout en conservant les valeurs fortes de l'AUC, notamment permettre aux moins aisés de se restaurer de façon équilibrée avec des produits de qualité, sans amputer trop leur salaire.

L'impératif étant tout de même de conserver un modèle économique viable, ne mettant pas en danger le fonctionnement de l'AUC

Une attention particulière a été portée à l'évolution des grilles indiciaire de la fonction publique et du reclassement afin de ne pas désavantager des agents dont l'indice se trouve être « majoré » par cette évolution.

Les calculs ont été établis sur les bases suivantes :

- Population des agents Saint-Mandé de Météo et IGN
- Passages par catégorie sur 2018 de cette population

## Etudes et choix du scénario

Quatre scénarii ont été étudiés, en termes de répartition des agents, de proportion de passage en caisse par catégorie et d'équilibre financier. Les quatre présentaient une fusion des catégories 0 et 1 et la création d'une catégorie 8. Dans les faits aucun agent ne se situe en catégorie 0, destinée aux stagiaires, et le coût de la catégorie 1 proche des tarifs d'un CROUS est cohérent.

Quant à la création de la catégorie 8, elle se base sur le principe d'entraide inter-catégorie et intergénérationnel et la constatation que le salaire hors prime d'un agent en C7 est le double de celui d'un agent en C4.

D'autre part les différents scénarios essayaient de rééquilibrer la partie « petites catégories » (1, 2, 3 et 4) et « catégorie hautes » 5, 6, 7 et 8. Le scénario retenu propose une répartition où plus de 50% des agents se situent dans les « catégories basses ».

Le scénario retenu est le suivant :

## Évolution des bornes catégorielles

Scénario retenu					
catégorie	indice début	Salaire brut (hors prime)	prix cantine	coût mensuel (pour 20 repas)	% du salaire pour se restaurer (pour 20 repas)
1	101	474	2,45	49	10,34%
2	322	1510	3,75	75	4,97%
3	392	1838	4,55	91	4,95%
4	480	2251	5,15	103	4,58%
5	570	2673	6,1	122	4,56%
6	680	3189	6,65	133	4,17%
7	851	3991	7,25	145	3,63%
8	966	4531	8	160	3,53%

Scénario retenu					
catégorie	indice fin	salaire brut (hors prime)	prix cantine	coût mensuel (pour 20 repas)	% du salaire pour se restaurer (pour 20 repas)
1	321	1505	2,45	49	3,25%
2	391	1834	3,75	75	4,09%
3	480	2251	4,55	91	4,04%
4	569	2669	5,15	103	3,86%
5	679	3185	6,1	122	3,83%
6	850	3987	6,65	133	3,34%
7	965	4526	7,25	145	3,20%
8	1200	5628	8	160	2,84%

Ce choix impacte 482 agents : 200 agents en baisse et 282 agents en hausse.

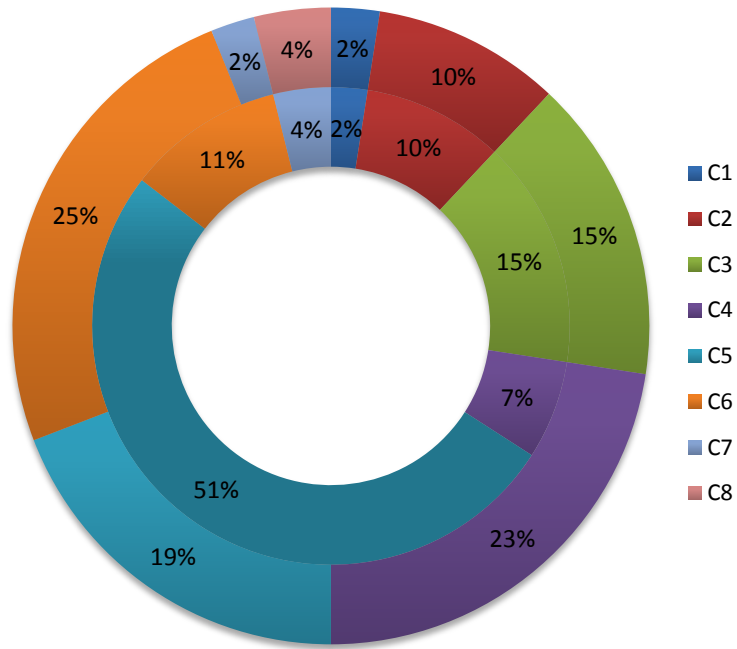
Si la fréquentation reste identique, la différence de rentrée d'argent serait de +2620€ (moins de 0.5%) ce qui montre bien qu'il ne s'agit en aucun cas d'une nouvelle répartition « opportuniste » pour camoufler un semblant d'augmentation. Puisqu'au contraire il s'agit de re-répartir les catégories de manière plus sociale, tout en conservant un équilibre budgétaire fragile : les 4 propositions présentées assuraient un équilibre quasiment équivalent à l'existant, et la solution retenue est celle qui apporte le plus faible gain en cas de fréquentation équivalente.

La catégorie 4 représente 23% et sera inévitablement grignotée par la catégorie 3 : c'est mécanique avec la réévaluation de la borne donnant droit à la subvention ministérielle.

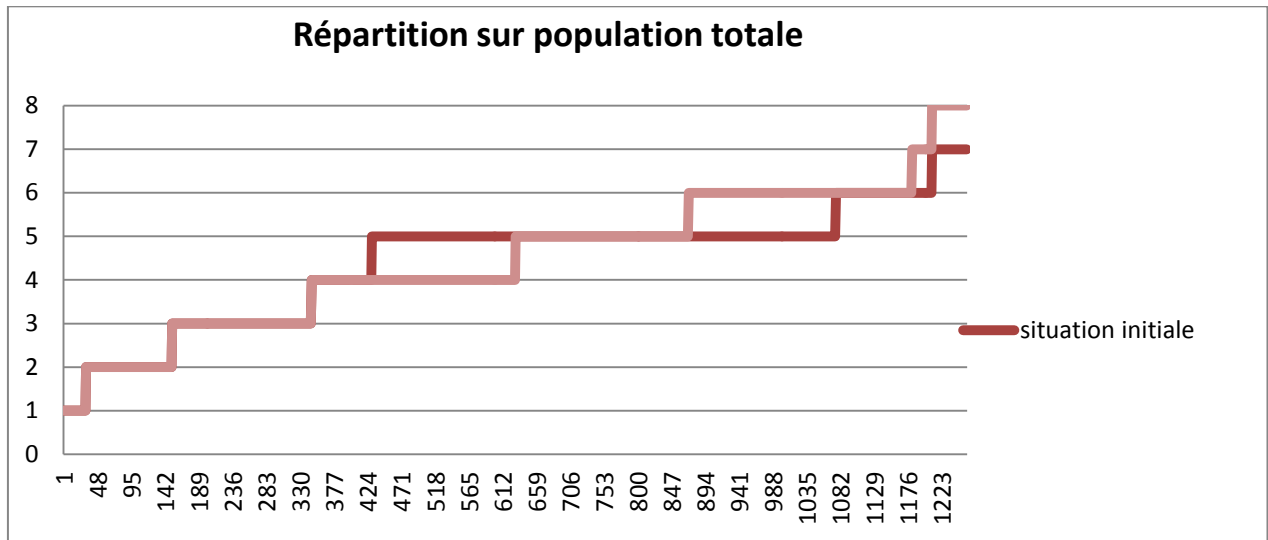
Bien que ce type d'action nécessite un investissement lourd et chronophage, le réajustement des bornes devra être réalisé plus régulièrement de façon à maintenir une cohérence. Notamment au regard de la répartition entre catégories 6, 7 et 8 dans le dernier graphique : un glissement supplémentaire devra probablement être effectué entre C6 et C7.

## Graphiques de répartition

Répartition sur population totale



Répartition sur population totale



Répartition sur population totale

